

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 24 octobre 1996

RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE PROJETS APPROUVÉS

Point 8 d) de l'ordre du
jour

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/96/8-D/Add.3
2 septembre 1996
ORIGINAL: FRANÇAIS

PROJET MALI 2231 (Élarg. 4)

Développement rural

Coût total des produits alimentaires	12 535 950 dollars
Coût total pour le PAM	24 413 000 dollars
Nombre de bénéficiaires	520 000
Date de l'approbation par le CPA	3 novembre 1992
Date de la signature du plan d'opérations	27 juillet 1993
Date de l'acceptation de la lettre de démarrage	21 mars 1994
Date de la première distribution	3 janvier 1994
Durée de l'aide du PAM	Quatre ans
Durée du projet au 31 mars 1996	Deux ans et trois mois

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des États-Unis. Le taux de change était de un dollar E.-U. pour 500 francs CFA en mars 1996.

Le tirage du présent document a été restreint. MM, les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE À L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire sur les méthodes de travail, les documents établis par le Secrétariat à l'intention du Conseil ont été rédigés dans un souci de concision et axés sur la prise de décisions. Les réunions du Conseil d'administration doivent prendre un tour pragmatique et favoriser le dialogue et les échanges entre les délégations et le Secrétariat. Celui-ci poursuivra les efforts déployés pour faciliter la mise en oeuvre de ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui souhaitent poser des questions d'ordre technique sur ce document à contacter directement les fonctionnaires mentionnés ci-après, de préférence quelque temps avant la session du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en session plénière.

Les fonctionnaires du PAM responsables de ce document sont les suivants:

Directeur régional: V. Sequeira tél.: 5228-2301

Chargé des opérations: G. Heymell tél.: 5228-2379

Pour toute question concernant la distribution des documents présentés au Conseil d'administration, veuillez contacter l'employé chargé de la documentation (tél.: 5228-2641).

BUT DU PROJET ET DE L'ASSISTANCE DU PAM

1. Conformément à la Déclaration de la mission du PAM, le projet vise à assurer une autosuffisance alimentaire durable, et à améliorer le revenu et les conditions de vie des populations susceptibles d'être déstabilisées par des insuffisances structurelles et des suites de l'irrégularité du climat et de la dégradation de l'environnement.
2. Les objectifs immédiats du projet sont les suivants: i) accroissement de la productivité des terres agricoles; ii) aménagement de nouvelles unités de production destinées à une agriculture irriguée et intensification des cultures pluviales; iii) limitation de l'érosion par conservation des sols et reboisement; iv) amélioration des conditions de vie dans les villages grâce à des infrastructures socio-économiques de base; et v) promotion des technologies et des systèmes de production appropriés, par la formation des encadreurs et des paysans.

MISE EN OEUVRE DU PROJET

3. Le projet est exécuté par la direction nationale des projets du PAM du Ministère du développement rural et de l'environnement, en étroite collaboration avec les ministères responsables des différentes composantes du projet. Un comité interministériel est chargé d'orienter, de superviser et d'évaluer les activités de ces services en association avec les comités de développement régionaux et locaux concernés. Cinquante fonctionnaires et auxiliaires, répartis entre le bureau central à Bamako et six coordinations régionales à travers le pays, sont responsables de la gestion des vivres.
4. Les collectivités, avec l'appui technique des agents du Programme national de vulgarisation agricole (PNVA), formulent des projets de vivres-contre-travail, qui sont présentés aux comités de développement des différents niveaux d'administration (arrondissement, cercle et région) pour examen et approbation. Une fois approuvé, un accord d'octroi d'aide est signé par le gouverneur, le coordonnateur de la direction nationale et le bureau du PAM. Pour les projets soutenus et exécutés par d'autres partenaires tels que des ONG, un protocole d'entente est signé entre le gouvernement, le PAM et l'organisme concerné.
5. En vue d'améliorer la gestion du projet, et de la rendre plus transparente, un atelier regroupant la direction nationale des projets et les organismes gouvernementaux concernés a été créé en mai 1994 par le bureau du PAM pour le démarrage du projet. Cet atelier a adopté les "Directives transitoires pour la gestion du projet MLI 2231 (Élarg.4)" qui comportent les éléments essentiels des procédures de programmation, de la gestion des stocks et surtout des activités de suivi-évaluation. Cette nouvelle base de travail a permis un meilleur engagement des partenaires potentiels aux activités du projet, notamment les représentants des collectivités locales et les bénéficiaires.



GESTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

6. Le PAM s'est engagé à fournir au projet pour distribution 33 503 tonnes de denrées, soit 30 115 tonnes de céréales, 1 129 tonnes d'huile végétale et 2 259 tonnes de poisson en boîte. L'exécution des activités étant freinée dans le nord du pays, la programmation a été réduite en octobre 1995 à 24 503 tonnes de céréales, 1 004 tonnes d'huile et 1 799 tonnes de poisson en boîte.
7. Au 31 mars 1996, 12 048 tonnes de denrées (dont 80 pour cent achetées sur place) ont été réceptionnées, soit 41 pour cent de l'engagement total et 74 pour cent de l'engagement original dû à cette date. Ce retard est à attribuer essentiellement à la programmation des achats locaux de céréales, qui n'a pas toujours coïncidé avec les disponibilités des fonds.
8. Les denrées sont livrées des ports de Dakar et d'Abidjan aux points avancés de livraison dans les villes de Bamako, Kayes, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao. Le projet dispose d'une capacité globale d'entreposage adéquate dans les zones du projet de 10 000 tonnes. Le transport secondaire à partir des points de livraison avancés est assuré, soit par la direction nationale avec les quatre camions mis à sa disposition par le PAM, soit par les transporteurs privés. Des rations sèches sont livrées et distribuées aux bénéficiaires par tranches selon l'évolution des activités.
9. Les pertes après livraison relativement faibles sont dues à la manutention. Elles s'élèvent à 26,95 tonnes, soit 0,2 pour cent des livraisons.
10. La contribution financière du PAM, de 108 dollars la tonne pour le transport intérieur, l'entreposage et la manutention (TIEM) des points de livraison avancés aux bénéficiaires a permis de rembourser à ce jour 79 437 543 FCFA.

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT

11. La contribution du gouvernement pour toute la durée du projet est estimée à 3 114 800 dollars. Au 31 mars 1996, la contribution totale du gouvernement s'élevait à 288 211 dollars (soit 144 105 870 FCFA), représentant neuf pour cent des prévisions totales et 18 pour cent de ce qui aurait dû être débloqué à cette date. Cette contribution a permis essentiellement de payer le salaire du personnel affecté directement au projet.
12. Une division de suivi-évaluation a été mise en place tant au niveau central qu'au niveau des coordinations régionales. Cependant, le manque d'équipements entrave le suivi régulier du projet. Le gouvernement s'efforcera de verser le total de sa contribution, ce qui permettra une amélioration du suivi et de la programmation.



AIDE EXTÉRIEURE

13. Le projet bénéficie directement de l'aide extérieure de la Banque mondiale à travers sa contribution de 20 millions de dollars au programme national de gestion des ressources naturelles. La coopération allemande, appuie le même programme avec environ 6,5 millions de dollars et soutient la réalisation de petits barrages avec un budget de 7,5 millions de dollars. La construction des petits barrages bénéficie également d'un appui de la France de 450 000 dollars. Les microréalisations et la mise en valeur des eaux de surface sont soutenues par l'Union européenne avec 3,8 millions de dollars. D'autres agences du système des Nations Unies telles que le FENU, le BNUS et l'UNICEF, contribuent aussi au projet.

ÉVALUATION

14. Les problèmes de sécurité dans le nord du pays ont engendré des retards importants, notamment pour les activités liées à l'élevage et le transport des denrées. Les routes bloquées en 1994 et 1995, ont eu comme seule alternative le transport par voie fluviale, possible uniquement pendant les crues (de septembre à décembre). L'amélioration de la situation depuis mi-1995 a permis la reprise des activités dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal.
15. Le projet manque d'activités qui assureraient davantage l'implication des femmes dans la formulation et gestion des initiatives de base. Certaines composantes du projet s'adressent aux femmes, mais il manque des indicateurs spécifiques à un suivi systématique du nombre de bénéficiaires femmes et aux effets du projet sur la situation des femmes.
16. L'État a pris en charge les frais pour les cantines et les bourses des participants ce qui a permis au PAM de se retirer du perfectionnement agricole. La fermeture de l'institution de formation des animatrices rurales a aggravé la faiblesse du projet envers les femmes. Le bureau du PAM au Mali, conjointement avec le gouvernement, devra trouver des solutions pour mieux répondre aux besoins des principaux groupes cibles du PAM.
17. Les étangs piscicoles ont une rentabilité élevée et requièrent peu d'investissement. Le projet a ainsi apporté son appui aux ONG et aux particuliers, à travers les associations villageoises, en plus du service des eaux et forêts.
18. Il convient également de souligner que les activités exécutées depuis la normalisation de la situation de sécurité dans le nord ont largement bénéficié aux rapatriés et personnes déplacées à l'intérieur de retour dans leurs régions d'origine. Le recours à une aide alimentaire d'urgence a été évité et la production a repris. Cette flexibilité est le principal avantage du projet.



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

19. Les problèmes de sécurité, les obstacles rencontrés dans les achats locaux, la faible programmation d'activités et les retards de la contribution du gouvernement ont contribué au ralentissement de l'avancement du projet. Néanmoins, la flexibilité du projet a permis de couvrir les besoins de la population ciblée d'une manière efficace en permettant des adaptations progressives, en mettant l'accent sur les zones en besoin de réhabilitation et sur les activités les plus utiles aux bénéficiaires. Cela est particulièrement favorable à la réintégration des réfugiés et des déplacés internes de retour sur leurs lieux d'origine. Dans l'ensemble, le projet a pu faire des progrès envers ses objectifs et a apporté un appui pour combattre l'insécurité alimentaire, conformément à la Déclaration de la mission du PAM.
20. Pour mieux utiliser cette flexibilité et le potentiel du projet pour l'atténuation des problèmes rencontrés par la population, il est recommandé que:
- a) Le gouvernement renforce ses efforts pour mettre à la disposition du projet les moyens prévus et nécessaires afin de garantir une bonne exécution et l'impact attendu.
 - b) Le PAM, ensemble avec les donateurs, mobilise à temps les ressources nécessaires afin de permettre les achats locaux quand les stocks sont disponibles et les prix assez bas.
 - c) Le projet cherche davantage de moyens et sélectionne des activités appropriées pour mieux atteindre les femmes. Dans le même esprit, des indicateurs devraient être identifiés pour un suivi systématique de l'influence de ces activités.
 - d) Pour faciliter la réintégration des réfugiés et personnes déplacées, le projet devrait davantage mettre l'accent sur les zones de réinsertion. Des volets appropriés devraient être identifiés qui permettent de bien viser les principaux groupes cibles du PAM sans discrimination entre résidents et rapatriés. Des efforts spécifiques seraient à entreprendre pour assurer que les femmes peuvent bénéficier de l'assistance en priorité.
 - e) Un dialogue permanent et constructif soit engagé avec les donateurs et d'autres organisations travaillant dans le nord du Mali pour rendre plus efficace la contribution du projet vers la réhabilitation des zones affectées par les conflits civils.



ANNEXE

TABLEAU COMPARATIF OBJECTIFS/RÉALISATIONS AU 31 MARS 1996
--

Activités	Unités	Selon Plan d'opérations au 31.3.96 (révisé) ¹	Objectifs proportionnels au 31.3.96 (révisé)	Réalisations au 31.3.96	Pourcentage réalisations/ objectifs
Production agricole					
Périmètres irrigués villageois (complets)	ha	982	615	787	128
Périmètres irrigués villageois (partiels)	ha	1 893	1 083	995	92
Périmètres irrigués villageois (finis)	ha	6 310	3 543	458	13
Digue en terre	unité	280	158	104	66
Canaux	km	308	171	26	15
Périmètres maraîchers	ha	631	350	300	86
Barrage en pierre	unité	63	34	13	39
Surcreusement de mares	unité	46	22	22	98
Régénération bourgoutières	ha	11 218	6 309	322	5
Etangs piscicoles	unité	46	22	216	963
Environnement					
Diguettes anti-érosion	km	442	247	70	28
Reboisement	ha	911	698	226	32
Infrastructures sociales					
Magasin de stockage	unité	175	143	129	90
Puits	unité	631	513	258	50
Parcs de vaccination	unité	9	8	1	13
Pistes de transhumance	km	182	144	15	10
Pistes rurales	km	596	506	57	11
Centres de formation	unité	365	291	72	25
Formation					
Appui animateurs ruraux	unité	456	249	411	165
Gestion	unité	8 413	4 695	1 868	40
Technique et perfectionnement agricoles	unité	1 283	1 013	0	0
Animatrices rurales	unité	10 096	5 659	0	0
Multisectoriel	unité	4 319	2 272	618	27

¹ Objectifs révisés suite à la diminution de 9 585 tonnes sur les quantités de produits initialement prévues.

